

Organisation internationale du Travail

# Conférence internationale du Travail: 100<sup>e</sup> session

La 100<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail a eu lieu du 1<sup>er</sup> au 17 juin 2011 à Genève. Elle a traité la question centrale de l'objectif de la protection sociale et a adopté une convention et une recommandation sur le travail décent pour les travailleurs domestiques. L'administration et l'inspection du travail ont fait l'objet d'une discussion générale. **Par Alexandre Plassard**



Photo: ILO

*La Conférence a adopté une convention sur le travail domestique que peu d'Etats pourront ratifier.*

Cette 100<sup>e</sup> session de la CIT a été marquée par les visites de six chefs d'Etats et de Gouvernements qui se sont exprimés en plenum. Il s'agissait de la présidente de la Finlande Tarja Halonen, de la Chancelière d'Allemagne Angela Merkel, du Premier ministre russe Vladimir Poutine, du Président de l'Indonésie Susilo Yudhoyono, du président de Tanzanie Jakaya Kikwete, et de Micheline Calmy-Rey, Présidente de la Confédération.

Dans son allocution devant la Conférence, Madame Calmy-Rey a développé le thème de la justice sociale, en particulier entre les régions du monde et les générations. Elle a plaidé pour un renforcement de la politique normative de l'OIT. La Présidente de la Confédération a aussi annoncé que les partenaires sociaux suisses se sont mis d'accord pour que la Suisse ratifie la Convention no 122 sur la politique de l'emploi.

## Objectif stratégique de la protection sociale

Dans le cadre de la Déclaration de l'OIT de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équi-

table, la CIT avait à l'ordre du jour une discussion sur la protection sociale, l'accent étant mis sur la sécurité sociale. Le porte parole des employeurs à la Commission était le délégué patronal suisse, M. Michel Barde. Selon la Déclaration de 2008, cette discussion aurait dû permettre au BIT d'analyser les besoins des mandants (Etats, employeurs, travailleurs) en la matière. Or, le rapport du BIT ne répondait pas à cette question. Ainsi, la discussion a plutôt été une discussion générale.

Grâce à un important travail préparatoire avant la Conférence, les différentes vues des groupes étaient claires. Les points importants pour les employeurs durant le débat sur les systèmes de sécurité sociale ont été repris dans les conclusions, en particulier:

- Les systèmes de sécurité sociale doivent être corrélés avec les politiques d'emploi. C'est par la croissance économique que l'extension de la protection sociale est possible. La meilleure protection est l'emploi. Dans l'autre sens, la cohésion sociale est un pilier de tout développement social.

- Les conclusions reconnaissent le besoin de formaliser l'économie informelle. Le socle de protection sociale ne devrait pas encourager les individus qui ne paient pas d'impôts à rester dans l'économie informelle en leur fournissant des prestations identiques.
- Les conclusions reconnaissent qu'il y a différents mécanismes de financement de la protection sociale. Les employeurs ont insisté sur le rôle de plus en plus important joué par les systèmes privés (2<sup>e</sup> pilier, 3<sup>e</sup> pilier).
- Les conclusions reconnaissent certains paramètres comme le vieillissement de la population dans de nombreux pays. Elles reconnaissent que des besoins de réformes sont nécessaires, que l'âge de la retraite n'est pas tabou et qu'il devrait dépendre de critères réalistes.
- Tous les membres de la Commission ont soutenu le développement de socles de protection sociale. Pour les em-

ployeurs, il n'y a pas de modèle unique en la matière. Sa mise en œuvre doit être progressive. Son financement doit être national et durable.

Les employeurs ont soutenu l'idée d'une recommandation sur le socle de protection sociale. Elle fera l'objet d'une simple discussion à la CIT de 2012. Pour la suite, les conclusions de cette année et la future discussion de 2012 seront aussi utilisées par les autres agences de l'ONU et aussi par le G-20. En résumé, au plan technique il s'agissait d'un bon résultat pour les employeurs.

### Travail décent pour les travailleurs domestiques

Cette Commission a continué en deuxième lecture les travaux commencés en 2010. Les employeurs ont certes reconnu l'utilité d'une discussion sur ce sujet. Dans le monde 100 millions de

personnes relèvent de cette catégorie. Les employeurs ont cependant souligné qu'une recommandation en la matière serait l'approche la plus réaliste. C'est finalement une convention complétée par une recommandation qui ont été adoptées.

La norme serait d'application souple, cependant de sérieuses préoccupations subsistent pour les employeurs, en particulier: des dispositions très détaillées sur le temps de travail inspirées de la réglementation générale du travail (concept de temps d'attente, transposé des dispositions relatives au travail de nuit). Les deux textes, convention et recommandation sont répétitifs et longs.

La convention a été adoptée au vote final malgré une forte abstention du groupe des employeurs dont la délégation patronale suisse et aussi quelques votes contre. Une grande partie des délégations gouvernementales ont voté pour l'adoption des textes, tout en précisant qu'ils ne pourraient pas ratifier la convention. C'est le cas du Gouvernement suisse qui a voté pour l'instrument, tout en précisant qu'il s'agissait d'un vote par acte de solidarité internationale. Le Gouvernement a souligné que la Suisse ne serait en mesure de décider d'une éventuelle ratification qu'après une analyse approfondie de la législation et de la pratique nationales.

### Administration du travail et inspection du travail

Cette question a fait l'objet d'une discussion générale très technique. Ce thème était intéressant car il révélait les différences d'approche au plan international. Les employeurs ont abordé cette discussion en partant du principe qu'une organisation saine de l'administration et de l'inspection du travail est essentielle à la bonne gouvernance du marché du travail et au développement durable. Ces dernières années, le contexte dans lequel ces institutions opèrent a fondamentalement changé, notamment du fait de la mondialisation et de l'externalisation des chaînes d'approvisionnement.

Les employeurs ont plaidé en particulier pour que soit reconnue l'importance de la contribution des organisations d'employeurs et de travailleurs en

## Composition de la délégation patronale suisse à la Conférence

La délégation des employeurs suisses à la Conférence était composée comme suit:

Délégué patronal	M. Michel Barde Membre du Comité de l'Union patronale suisse
Délégué suppléant et conseiller technique	M. Alexandre Plassard Membre de la direction de l'Union patronale suisse
Conseiller technique	M. Blaise Matthey Directeur général, Fédération des entreprises romandes Genève
Conseiller technique	M. Géza Teleki Conseiller Association patronale de Bâle

Du côté gouvernemental, les délégués en titre étaient M. Jean-Jacques Elming, Ambassadeur, chef des Affaires internationales du travail au Seco et M. Jürg Lauber, Ministre, chef de la Division multilatérale, Mission permanente de la Suisse auprès de l'ONU et des autres organisations internationales à Genève. M. Serge Gaillard, chef de la Direction du travail au Seco, assistait comme ministre à la Conférence avec le titre de Secrétaire d'État. Du côté des travailleurs, le délégué était M. Vasco Pedrina, Secrétaire national Unia, Vice-président International des travailleurs du Bâtiment et du Bois (IBB) à Zurich; le délégué suppléant était M. Jacques Robert, Secrétaire national Unia à Genève. ■

- ▶ la matière. Celles-ci peuvent contribuer à l'élaboration d'une culture du respect et de la prévention sur le lieu de travail. Le dialogue social revêt ici une importance fondamentale.

La résolution et les conclusions adoptées reconnaissent que les pays rencontrent des conditions différentes et ont des besoins différents en matière d'assistance au développement politique et technique. Les mandants tripartites doivent identifier les meilleures pratiques en la matière, mieux utiliser les nouvelles technologies dans l'application (administrations et inspections du travail), exercer leur influence pour accéder aux activités difficiles à atteindre, car moins formelles, moins visibles, ou temporaires.

### Commission de l'application des normes

La discussion générale ouvrant les travaux a été l'occasion pour les employeurs de rappeler à nouveau l'importance de la gouvernance tripartite de cette commission. Le rapport des experts soumis à la Conférence doit en effet refléter les conceptions des trois groupes, sans «oublier» les employeurs.

L'étude d'ensemble portait cette année sur la Convention no 102 concernant la sécurité sociale et la Convention no 168 sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, toutes deux ratifiées par la Suisse. Cette discussion a été pour les employeurs une bonne opportunité de rappeler leurs vues sur la sécurité sociale (également thème de la discussion récurrente de cette année). En particulier:

- Il est nécessaire dans ce domaine de faire preuve de flexibilité, et ceci en tenant compte des circonstances nationales;
- La législation relative à la sécurité sociale peut jouer un rôle important afin d'assurer un marché du travail équilibré (encouragement à l'emploi);
- Le marché du travail a connu de profonds changements depuis l'adoption des normes relatives à la sécurité sociale et celles-ci doivent aussi évoluer;
- La durabilité des systèmes de sécurité sociale est essentielle au fonctionne-



La Présidente de la Confédération Micheline Calmy-Rey: un plaidoyer pour la justice sociale.

ment des économies et sociétés modernes.

Le choix de la liste des cas individuels à traiter a fait l'objet à nouveau d'un long bras de fer entre employeurs et travailleurs. Une liste de 25 cas a finalement été adoptée. Parmi ces cas, les plus importants pour le groupe des employeurs étaient les suivants: la Serbie et le Panama au titre de la Convention no 87 appliquée à la liberté d'association des employeurs, l'Uruguay avec la Convention no 98 concernant la négociation collective, l'Ouzbékistan avec la C-182 à cause du problème du travail forcé des enfants dans la récolte du coton. Cinq pays ont fait l'objet d'un «paragraphe spécial» au titre des Conventions no 87, no 98 et no 29.

### Suivi de la Déclaration de 1998

Le Rapport global de suivi de la Déclaration de 1998 sur les principes et droits fondamentaux au travail traitait cette année de l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession. Cette discussion a eu lieu sous forme d'un panel tripartite.

Les employeurs ont rappelé leur engagement à l'égard de la Déclaration de 1998, ils ont souligné à nouveau la nécessité du contexte économique et social lors de l'identification des cas de discrimination illégale. Ils ont rappelé l'importance de la mise en place d'un environnement favorable et d'un cadre juridique qui permettent la création d'entreprises durables. La croissance et la prospérité sont le préalable à une véritable diminution de la discrimination au travail.

### Adoption du budget

La Conférence a adopté les propositions de programmes et de budget pour la période 2012–2013. Le budget proposé calculé en dollars constants s'élève à un montant de 724 millions de francs suisses. Il s'agit d'un budget à croissance zéro en termes réels.

### Elections au Conseil d'administration

Cette année ont eu lieu pour les trois groupes les élections au Conseil d'administration du BIT pour la période 2011–2014. M. Blaise Matthey, directeur général de la FER Genève, lequel reprend les fonctions de M. Michel Barde comme délégué employeur à l'OIT a été élu comme membre de ce Conseil.

### En conclusion

La discussion récurrente sur la sécurité sociale s'est bien déroulée pour les employeurs, de même que celle concernant l'inspection du travail. En revanche, l'adoption pour des raisons politiques d'une Convention sur le travail domestique est regrettable car celle-ci sera très peu ratifiée. Une recommandation aurait été plus efficace. La Commission des normes a fait un bon travail, malgré de prévisibles blocages. D'une manière générale, il sera nécessaire d'améliorer l'organisation de la Conférence, notamment en ce qui concerne la gestion du temps des débats. ■